



Les remises de peine et les remises supplémentaires

Par **rock evariste**, le **14/07/2017 à 16:07**

Bonjour,

Je suis condamné à 3 ans de prisons dont 2 ans de sursis et 1 an ferme aménageable + obligation de suivi médical et inscription au FIJAS et indemnisation. J'ai déjà fait 4 mois de prison préventive puis, sous contrôle judiciaire jusqu'au procès.

Mon procès a eu lieu il y a 10 jours à Créteil. Je n'ai toujours pas reçu de convocation du juge d'application des peines. Est-ce à moi de le contacter ? Suis-je en infraction ? Quand pensez-vous que je recevrai ma convocation ? Quel est le délai habituel entre la lettre de convocation et le jour de la convocation ? Quelles sont pour moi les remises de peine possibles ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **14/07/2017 à 21:54**

Bonsoir,

Qu'est-il ressorti du procès ?

Par **Tisuisse**, le **15/07/2017 à 07:03**

Bonjour rock evariste,

Ces questions sont à poser à votre avocat, il connaît les us et coutumes de votre tribunal dans ce domaine.

Par **rock evariste**, le **16/07/2017 à 12:12**

Bonjour

Merci pour la rapidité de votre réponse .

Mon avocat est évasif sur mes questions . Il pense que je ne serai pas convoqué devant le JAP en raison des vacances judiciaires avant septembre - octobre . Que je pourrai partir avec mon épouse une semaine ou deux en " vacance " .

Je suis sorti " libre " . Pensez-vous qu'il y a une possibilité que je sois incarcéré de nouveau ?

Je n'ai pas compris votre question " qu'est-il sorti du procès? "

Par **Tisuisse**, le **16/07/2017** à **12:18**

Vous payez votre avocat pour qu'il fasse son boulot à votre égard et son boulot est aussi de vous informer, de vous conseiller et de vous guider.

Par **rock evariste**, le **16/07/2017** à **12:35**

Merci , je me retourne vers lui ;